

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 108 (1963)
Heft: 6

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le laboratoire central de l'armement

Le Laboratoire central de l'armement est le successeur du Laboratoire de l'artillerie datant du XVII^e siècle.

Installé à Arcueil (région parisienne) il couvre une superficie de 10 hectares et occupe 850 personnes, dont 250 ingénieurs et techniciens.

Il est chargé en particulier des recherches et études relatives aux matériaux employés pour les fabrications d'armement et aux méthodes de mesure et d'essai. Il contrôle l'application des règles de normalisation et procède aux vérifications des dimensions et de la nature des produits. Il comprend six grands services techniques dont les activités sont les suivantes:

Fonction de contrôle portant sur:

- les dimensions, en vue d'assurer l'interchangeabilité dans les fabrications;
- le poinçonnage, le stockage et la distribution des instruments de vérification;
- la vérification périodique des étalons secondaires utilisés par la DEFA (Direction et études des fabrications d'armement).

Ce contrôle comprend également l'analyse chimique des métaux; les essais de poudres et les essais de corrosion de certains métaux et des matériaux de camouflage.

Fonction d'étude; le L.C.A. est chargé d'exploiter les progrès scientifiques et techniques et de les appliquer aux fabrications d'armement; il s'agit notamment de l'élaboration de matériaux spéciaux et des matières plastiques; du perfectionnement des méthodes; de la mise à jour des cahiers des charges pour la fourniture de matériaux.

Dans ce domaine se situent aussi les fabrications mécaniques de précision, l'étude des revêtements de protection, la réduction d'usure et la réalisation de machines et d'appareils scientifiques; l'étude des servo-mécanismes, des machines-outils et des outils; la métrologie balistique, c'est-à-dire la mesure de vitesse des projectiles, l'équipement des champs de tir; la construction des moyens spéciaux d'observation pour l'équipement des centres d'engins balistiques ou nucléaires.

On doit ajouter: la physique et chimie-physique; l'étude des conditions optiques d'observation d'engins à grande distance et les procédés de mesure des hautes températures, les échanges thermiques, ondes de choc, vibrations, rayonnement; la détection radiologique en vue de la guerre nucléaire, la détection-protection.

Fonction de normalisation, c'est-à-dire l'application des règles de la normalisation et l'étude de l'outillage dans ce domaine.

Fonctions d'enseignement et d'information, notamment par la participation des ingénieurs et techniciens du L.C.A. à l'enseignement de l'armement, dans les écoles ainsi que dans les instituts. De nombreuses publications sont rédigées par le L.C.A., qui accueille également des stagiaires de plusieurs catégories.

J. Pergent

Revue de la presse

**La défense en surface dans la République
Fédérale d'Allemagne**

Il nous a paru utile de reproduire l'article ci-dessous tiré de la *Revue militaire générale*.

S'agissant des mesures de défense de notre voisin du nord, elles rentrent dans nos préoccupations d'informer nos lecteurs des « troupes encadrantes », comme nous le faisons, à plus grande échelle, à propos de l'OTAN.

L'officier suisse n'a que trop la tendance à considérer nos mêmes problèmes en vase clos.

Mft

La défense en surface comporte la protection des mouvements des troupes en campagne contre les actions de l'ennemi en arrière des fronts et celle de la population civile contre les effets de la guerre. Elle ressort de la défense dans son ensemble et elle est d'une part aux mains des autorités civiles sous la dénomination de « défense civile » et d'autre part du domaine de responsabilité des militaires en tant que « défense territoriale ».

La guerre moderne ne se limite pas aux fronts de combat; les armes atomiques à grande portée l'étendent jusqu'au plus profond de l'arrière-pays et elle exige des mesures permettant la survie malgré l'action de l'ennemi.

Au cours de la dernière guerre déjà, des missions relevant de la défense territoriale furent confiées à la Wehrmacht, en particulier en vue de la sauvegarde des lignes de communication; cette défense territoriale incombe désormais à des troupes territoriales indépen-